



ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT FRANCOIS D'ASSISE  
COLLEGE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

# Livret d'accueil Famille



---

Ecoles-Collège Européen bilingue  
Etablissement sous contrat d'association avec l'Etat  
BP 83 07203 AUBENAS cedex  
Tèl: **04 75 35 69 80** Fax: **04 75 35 69 89**  
mèl: [direction@st-francois-dassise.eu](mailto:direction@st-francois-dassise.eu) site: [www.sfactu.com](http://www.sfactu.com)

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous remettre, à l'occasion de cette matinée d'accueil réservée aux parents d'élèves de 6ème, ce « **Livret d'accueil famille** ». Ce document vous permettra de découvrir le fonctionnement « administratif » de notre établissement en lien avec la Vie Scolaire, ainsi que certains points « clefs » du règlement intérieur.

### 1) HORAIRES ACCUEIL DU COLLEGE - HORAIRES DEBUT/ FIN DES COURS :

L'accueil du Collège est ouvert de 7h30 à 17h30.

Les cours « du matin » débutent dès 8h, 8h50 ou 9h42, selon l'emploi du temps de votre enfant.

Les cours de l'après-midi débutent dès 13h15. **Présence obligatoire des élèves externes dès 13h15**, y compris lorsque les cours de l'après-midi débutent par une heure d'étude.

Pause repas de 11h47 ou 12h12 à 13h15.

Fin des cours 14h55, 16h02 ou 16h45, selon l'emploi du temps de votre enfant.

**Attention**, les cours se terminent à 11h47 le mercredi et à 16h02 le vendredi.

### 2) HORAIRES OUVERTURE/ FERMETURE « PORTAIL ELEVES » :

MATIN	APRES-MIDI
7h30-8h	<b>13h00</b> -13h15
<b>8h45</b> -8h50	14h55-15h05
9h42-9h50	16h02-16h10
11h47-11h55	16h45-17h
12h12-12h20	

Pour les élèves retardataires, les entrées se feront par l'accueil.

Attention, pour les élèves bénéficiant d'autorisations parentales pour une entrée tardive, ou pour les élèves qui prennent leur repas à l'extérieur de l'établissement, **le portail n'est pas ouvert avant les horaires indiqués ci-dessus.**

### 3) ETUDES

- **Etude du soir** (payante) le : lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h.
- Etude (gratuite) le vendredi de 16h02 à 16h45.
- **Heures régulières d'études inscrites dans l'emploi du temps.** (Elles peuvent être supprimées, avec autorisations parentales, lorsqu'elles sont placées en début et fin de journée).
- **Etudes dirigées** : Aide aux devoirs réalisée par des enseignants du collège. Les études dirigées sont OBLIGATOIRES.



### 4) AUTORISATIONS PARENTALES :

Pour toute entrée tardive ou sortie anticipée, **annuelle**, indiquez sur le formulaire d'autorisation parentale les horaires précis d'arrivée et de départ de votre enfant du Collège, pour les semaines paires et impaires. Ce document doit être rendu au plus tard le : septembre au Professeur Principal, avant cette date, nous fonctionnons sur la base « de la confiance ». C'est-à-dire que nous vous demanderons de communiquer, avec précision, à votre enfant ses heures d'entrée et de sortie.

## 5) DEMI-PENSION :

Les élèves doivent obligatoirement présenter, pour chaque repas, leur Carte de Self.



Les externes ont la possibilité de prendre exceptionnellement leur repas au collège, en présentant un mot, le matin même à la Vie Scolaire.

Les élèves demi-pensionnaires ont la possibilité de prendre, exceptionnellement, le repas à l'extérieur du Collège, en présentant le matin même, un bulletin d'absence (billet vert), à la Vie Scolaire.

Interdiction pour les élèves qui déjeunent au Collège de quitter l'établissement entre 11h47 et 13h15.

Pour le mercredi : possibilité de déjeuner au collège, en le signalant par écrit à la Vie Scolaire. Les élèves sont pris en charge de 11h47 à 13h uniquement.

## 6) ABSENCES :

**En cas d'absence prévisible :** 48 heures auparavant, adressez une demande d'autorisation écrite au Chef d'Etablissement ou à son représentant, en indiquant le motif précis de l'absence de l'élève. En aucun cas, les élèves ne sont autorisés à quitter l'établissement, sans autorisation parentale écrite.

**En cas d'absence imprévisible :** Informez le plus tôt possible l'établissement, (par téléphone, fax ou mail). Lors de son retour au collège l'élève devra présenter un bulletin d'absence (billet jaune), à la Vie Scolaire.

**RAPPEL :** les rendez-vous personnels des élèves doivent impérativement être fixés en dehors des heures de cours.

## 7) RETARDS :



En cas de retard, rédigez un mot page 64 du carnet de bord. (Si l'élève emprunte les transports scolaires, contresignez le soir même, le mot de retard rédigé par la Vie Scolaire).

## 8) RETENUES :

En cas de retenue, retournez le formulaire, en indiquant si l'élève mangera au self ce jour-là. (Les retenues se déroulent le mercredi de 13h00 à 15h00). Elles ne peuvent être déplacées qu'en cas de force majeure, avec demande écrite adressée à la Direction.

## 9) CLUBS et ATELIERS

De septembre à Toussaint, les élèves pourront découvrir les clubs et ateliers suivants (initiation culture japonaise, photo, jeux de société, BD, Mangas, Cinévores...). A l'issue de cette période d'essai ils ne pourront plus se désinscrire et s'engageront pour le reste de l'année scolaire.

## 10) INAPTITUDES EN EPS :

Présentez-la au Professeur d'EPS. Aucune sortie de l'établissement ne sera permise. Le professeur d'EPS décidera d'orienter l'élève en étude ou de le maintenir avec le groupe classe.

## 11) NOUS CONTACTER :

Directeur-Adjoint / Thomas Caprioglio :  
Conseillère Principale d'Education 6°-5° / Magali Ubeda:

[diradj@st-francois-dassise.eu](mailto:diradj@st-francois-dassise.eu)  
[cpe.6.5@st-francois-dassise.eu](mailto:cpe.6.5@st-francois-dassise.eu)



## RELATIONS AVEC LES FAMILLES :

Il est impératif que nous puissions travailler dans un climat de **confiance respectif** « Ecole-Famille ».

**Pour préserver la cohérence de la parole des adultes, merci de ne pas utiliser les documents officiels pour exprimer un désaccord avec l'équipe éducative, mais privilégier le contact direct.**

Consultez **quotidiennement** le carnet de bord de votre enfant, un outil de liaison indispensable entre le collège et la famille. Il est aussi important que les documents soient retournés (dûment complétés et signés) **dans les délais les plus brefs**, pour une meilleure organisation de la vie scolaire de votre enfant.

## QUELQUES POINTS ESSENTIELS DU REGLEMENT INTERIEUR :



**Nous vous recommandons de prendre connaissance, avec attention, du règlement intérieur de l'Établissement.**

### ❖ Tenue des élèves :

- Vérifiez que la tenue des élèves soit appropriée à la Vie Scolaire : sont interdites les tenues incompatibles avec certains enseignements ou avec les temps de vie scolaire et susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes ou des règles d'hygiène.. Sont également proscrits, les accessoires et maquillages outranciers, les tenues extravagantes ou trop dénudées. D'autre part, le port de tout couvre chef est interdit dans l'enceinte de l'établissement

### ❖ Téléphones portables :

L'utilisation des téléphones portables contribue sensiblement à la dégradation des rapports adultes éducateurs – élèves/familles et génère de nombreux débordements (photos/ vidéos prises en cours, photos/ vidéos de camarades prise sans leur accord, diffusion de rumeurs compromettantes, vols, dégradations...); **c'est pourquoi leur utilisation est strictement interdite** dans l'enceinte de l'établissement. En cas de non respect, votre enfant sera sanctionné.

## QUELQUES INFORMATIONS TRES UTILES :



Consultez très régulièrement le site de notre établissement (<http://www.st-francois-dassise.eu/>) ou encore le blog du Collège ([www.sfactu.com](http://www.sfactu.com)), vous y trouverez une mine d'informations et de renseignements.

N'hésitez pas non plus à vous rendre sur le site internet Ecole Directe, qui vous permettra de consulter les informations mises en ligne par l'établissement concernant ses résultats, de votre enfant, les informations relatives à la vie scolaire.

*Bonne rentrée, l'Equipe Educative.*